

UN REFERENTIEL MONDIAL POUR LES STANDARDS DE PROTECTION CONTRE LES NUISIBLES ET PARASITES



Global
Pest Management
Coalition



Si vous souhaitez utiliser ce cadre pour travailler dans votre pays, envoyez un e-mail à info@pestmanagementcoalition.org pour obtenir une version modifiable.

Contents

INTRODUCTION.....	3
EXIGENCES DE L'ENTREPRISE	4
EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION DU SERVICE	4
EXIGENCES POUR LES PROFESSIONNELS INDIVIDUELS.....	5
NIVEAU 1: DÉBUTANT	5
NIVEAU 2: EXPÉRIMENTÉ/CHEF D'ÉQUIPE	7
NIVEAU 3 : DIRECTEURS TECHNIQUES.....	8
NIVEAU MASTER	9
INTRODUCTION AUX SPÉCIALITÉS	9
SPÉCIALITÉ: FUMIGATION	9
EXEMPLE	14
ORGANISATIONS MEMBRES 2021-2022:	16



INTRODUCTION

Le secteur professionnel de la protection contre les nuisibles et les parasites protège les habitations, les entreprises et les individus contre les risques liés aux nuisibles et parasites et aux pesticides. En octobre 2019, la Coalition mondiale pour la lutte contre les parasites a créé un groupe de travail chargé d'établir un ensemble de principes pouvant servir de cadre dans le monde entier et de donner aux membres de la Coalition mondiale un outil pouvant être utilisé pour promouvoir la législation dans leur pays et professionnaliser le secteur de la protection contre les nuisibles et parasites dans le monde entier. Pour nous qualifier de professionnels, nous devons définir ce que ce terme signifie pour notre secteur. Ces principes détaillent un système qui peut être utilisé pour garantir que les professionnels de la protection contre les nuisibles et parasites du monde entier sont préparés à faire leur travail important grâce à la formation, à l'expérience et au soutien d'un employeur qui doit également répondre à certains critères. Les niveaux décrits ci-dessous indiquent aux professionnels des étapes de carrière auxquelles ils peuvent aspirer. Ils peuvent aussi servir de critères que le secteur peut utiliser pour déterminer et reconnaître leur professionnalisme.

Si vous lisez ce document et que vous ne connaissez pas la Coalition mondiale pour la lutte contre les nuisibles et parasites, consultez www.pestmanagementcoalition.org et adressez-vous au responsable actuel pour toute question. La Coalition mondiale pour la lutte contre les nuisibles et parasites a pour mission d'agir comme une voix unifiée et de promouvoir la valeur de la lutte professionnelle contre les nuisibles et parasites, en assurant la protection de la santé, des maisons et des entreprises. Bien que la Coalition mondiale pour la lutte contre les nuisibles et parasites soutienne ce cadre, les présentes lignes directrices ne sont pas destinées à remplacer les lois ou réglementations existantes, y compris les normes existantes créées par les associations du secteur de l'hygiène antiparasitaire. Le présent cadre ne doit pas être interprété comme des normes de la Coalition mondiale pour la lutte contre les nuisibles et parasites, ni de ses organisations membres.

Pour les pays qui ont mis en place une législation, une réglementation, des pratiques et des programmes de certification, ce document peut servir de référence. Tous les chiffres, tels que les années ou les heures, sont considérés comme un seuil minimal. Si un pays a des exigences plus élevées, c'est tout à son bénéfice. Ce document doit être lu avec intérêt, en recherchant les possibilités d'alignement. Les principes présentés ici ne sont pas destinés à remplacer les systèmes existants.

Tous les pays qui ont mis en place un cadre réglementaire exigent une formation. Ce document peut aider à préciser le contenu de cette formation, qui doit la dispenser et ce qui doit être fait pour que les professionnels restent informés des changements dans le secteur. La Coalition mondiale espère que les associations et les entreprises utiliseront ces informations pour créer des formations de qualité afin de former la prochaine génération de professionnels.

Plus important encore, ce document est destiné aux pays qui ne disposent d'aucune réglementation sur leur secteur de l'hygiène antiparasitaire. Ce document donne aux responsables du secteur un cadre complet sur lequel s'appuyer pour commencer à travailler avec les organismes de réglementation afin de mettre en place un système définissant les compétences/expériences, la formation minimale, les connaissances et l'éducation/la formation continue et le renouvellement de la certification exigés des professionnels de la protection contre les nuisibles et les parasites ; les exigences de base auxquelles une entreprise doit répondre ; et ce qui doit être inclus dans la documentation des services fournis. Il est important de définir le professionnalisme au moyen d'un système comme celui présenté ici, afin que les clients puissent faire des choix éclairés et faire confiance aux entreprises qui protègent leurs foyers et leurs entreprises.

EXIGENCES DE L'ENTREPRISE

La société doit:

- Fournir au client un contrat de service détaillant les responsabilités et les garanties (le cas échéant) avant de commencer le service
- Éviter de faire des allégations fausses ou équivoques en matière de ventes et de marketing
- Utiliser uniquement des produits et des procédés qui sont approuvés dans le pays d'utilisation et qui sont conformes à toutes les lois applicables
- Employer au moins un professionnel de niveau 3 (définition ci-dessous)
- S'engager en faveur de la responsabilité en matière de santé publique, de développement durable, de la réduction des risques et de la protection de l'environnement
- Conserver des copies de tous les documents d'intervention après chaque service pendant une période minimale de cinq ans
- La société doit agir avec une grande intégrité, en fixant des attentes et en tenant ses promesses

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION DU SERVICE

Chaque service doit être documenté.

- La documentation est disponible pour le client pendant un minimum de cinq ans
- La gestion numérique des documents est recommandée
- Les politiques nationales sur la conservation des documents liés au service contre les changements et les pertes (par exemple, la technologie blockchain) évoluant, ces changements sont encouragés

En cas d'utilisation d'un produit biocide imposant un délai de réentrée, le client doit en être dûment informé avant le traitement, et la preuve conservée. Ces documents doivent inclure:

- Adresse du lieu de réalisation du traitement
- Le nom de l'applicateur, son adresse professionnelle et son numéro de certificat d'applicateur de produits biocides et/ou phytosanitaires (le cas échéant)
- Date et heure du traitement, ainsi que les conditions météorologiques (pour les traitements extérieur)
- Description de la présence des nuisibles ou parasites trouvés et identification de l'organisme cible à l'aide du nom commun ou scientifique
- Localisation générale du traitement, et dimension approximative de la zone traitée
- Nom et concentration du produit (numéro d'autorisation de mise sur le marché ou équivalent, le cas échéant)
- Dilution et quantité totale de produit appliqué
- Nombre de dispositifs installés et entretenus (pièges, stations, etc.)
- Les données de chaque dispositif de surveillance inclus dans la prestation de service
- Une carte légendée de la zone traitée représentant les zones d'application des produits biocides les dispositifs installés, les activités détectées les niveaux d'infestation et les conditions propices aux nuisibles Pour les résidences, la liste des pièces annotées est suffisante (plutôt qu'une carte)
- Une zone à l'intention du gestionnaire de compte/propriétaire, pour les recommandations et les conditions propices aux nuisibles
- Une description du contenu du traitement, les principaux résultats et des recommandations
- Respect des recommandations : un espace pour commenter les progrès (ou non) réalisés sur les recommandations précédentes ou les difficultés mises en avant lors du dernier service qui ont été effectivement suivis Si des réunions avec les responsables ont eu lieu, les accords sur les réparations qui seront effectuées, leur calendrier et qui effectuera la réparation (chargé du projet professionnel ou client) sont consignés.
- Heure d'entrée

- Heure de sortie
- Conditions médicales/allergéniques spécifiques présentes sur le site
- Numéro de téléphone en cas d'intoxication et hôpitaux de référence en cas d'empoisonnement
- Nom et signature de la personne de contact désignée par le client (une confirmation électronique est acceptable)

EXIGENCES POUR LES PROFESSIONNELS INDIVIDUELS

Les professionnels sont des spécialistes de la protection antiparasitaire correctement formés et équipés qui agissent conformément aux meilleures pratiques de lutte contre les nuisibles basées sur une approche équilibrée des principes de traitement sanitaire, environnemental, économique et biologique, conformément à la lutte intégrée contre les nuisibles.

Tous les professionnels de la protection contre les nuisibles, quel que soit leur niveau, doivent:

- Être âgés de 18 ans ou plus
- Porter une carte professionnelle comprenant une photo, les coordonnées de l'entreprise et les numéros d'urgence
- Porter des vêtements propres et conformes aux exigences en matière d'EPI
- Travailler pour une entreprise qui emploie au moins un professionnel de niveau 3
- Réussir un examen prouvant que leurs connaissances en lecture et en mathématiques sont suffisantes pour comprendre et suivre les instructions figurant sur l'étiquette des produits biocides

NIVEAU 1 : DÉBUTANT

Expérience

- Une personne ne devrait pas pratiquer la protection contre les nuisibles pour le compte d'autrui sans avoir atteint le niveau 1
- Un professionnel de niveau 1 doit travailler sous la supervision directe d'un professionnel de niveau 2 ou 3
- « Supervision directe » signifie qu'une communication immédiate entre le professionnel de niveau 1 et le professionnel de niveau 2 ou 3 est possible
- La personne doit être accompagnée d'un professionnel de niveau 2 ou 3 jusqu'à ce qu'elle ait suivi la formation requise et réussi l'examen
- Le superviseur de niveau 2 ou 3 et le professionnel de niveau 1 doivent travailler pour la même entreprise

Formation

Minimum de 25 heures de formation dirigée par un professionnel de niveau 2 ou 3 dans les 30 premiers jours de la prise de poste, portant sur les sujets ci-dessous. Ces heures de formation ne doivent pas nécessairement être entièrement consacrées à la formation en classe/théorique ; il convient de combiner les parties théoriques et la formation sur le lieu de travail.

- Techniques d'application des produits biocides
- Comprendre l'étiquette d'un produit biocide
- Lutte intégrée contre les nuisibles (IPM)
- Comprendre la nécessité et l'utilisation des formulations courantes, telles que granulés et poudres, ou micro-granulés, concentré émulsifiable, poudre mouillable, concentré soluble (liquide), poudre soluble, concentré de suspensions, suspensions en capsules, granulés dispersibles dans l'eau, appâts et fluides
- Nuisibles vertébrés communs (oiseaux, rongeurs et autres espèces commensales/non sauvages)
- Nuisibles arthropodes communs

- Faune sauvage (si le travail inclut des activités avec la faune sauvage)
- S'entraîner à calibrer tous les équipements utilisés dans les protocoles de service
- S'entraîner à entretenir tous les équipements utilisés dans les protocoles de service
- Limiter les produits biocides dans l'environnement

Sécurité (y compris une signature accusant réception des politiques de sécurité de l'entreprise). Les sujets relatifs à la sécurité incluent, sans s'y limiter:

- Sécurité des véhicules
- Conseils sur l'utilisation d'un masque respiratoire (test d'ajustement, entretien et maintenance)
- Prévention de l'exposition à la chaleur
- Prévention des trébuchements/chutes (y compris la sécurité des échelles)
- Prévention pour le port de charges lourdes
- Prévention des maladies rencontrées en tant que professionnel de la protection contre les nuisibles
- S'exercer à utiliser, retirer et entretenir les EPI pour les services effectués
- S'exercer à exécuter les procédures d'intervention d'urgence, notamment en cas de déversement de produits biocides et chimiques

Formation aux compétences non techniques, notamment le service à la clientèle, les relations avec les gens, comment faire preuve d'empathie et le traitement des plaintes des clients.

- Hygiène alimentaire
- Analyse des infestations Évaluation de des résultats et introduction à l'analyse des tendances (comment les données que vous collectez seront utilisées)
- Éléments juridiques de la protection contre les nuisibles (si un système de réglementation est en place dans le pays)

Examens

- Passer un examen à livre fermé pour le niveau 1 qui englobe les concepts de formation inclus ici
- Recommandé, non obligatoire : un examen physique par un médecin afin de s'assurer que la personne est apte au travail, qui inclut la condition physique, la vision et l'aptitude à la protection respiratoire, à effectuer tous les deux ans

Pour maintenir le niveau 1

- Huit heures de formation continue et obligatoire par an, portant sur la sécurité (y compris l'approbation des politiques de l'entreprise chaque année), l'identification et la lutte structurelle contre les nuisibles, ainsi que sur des sujets de santé publique pertinents
- Si le pays dispose d'un cadre réglementaire, une formation supplémentaire de deux heures de mise à jour réglementaire est requise
- Les modalités de formation continue comprennent la participation à des formations, la lecture de livres ou la lecture de publications du secteur

NIVEAU 2 : EXPÉRIMENTÉ/CHEF D'ÉQUIPE

Pour atteindre ce niveau, il faut avoir les compétences nécessaires pour effectuer le travail et guider les autres à effectuer le travail. Ce niveau est destiné aux superviseurs ou aux chefs d'équipe.

Expérience

- Niveau 1 atteint
- Au moins un an dans le secteur des services de protection contre les nuisibles OU être titulaire d'un diplôme en entomologie ou dans une science connexe
- Formation et implication dans le coaching d'entreprise

La formation de niveau 2 doit inclure un programme de leadership englobant

- Intelligence émotionnelle
- Communication
- Gestion des conflits
- Coaching/mentorat
- Dynamiques de groupe
- Gestion des personnes
- Conduite d'Audit antiparasitaire: analyse des tendances sur les données des sites, éducation des clients, respect des réglementations et des systèmes de certification du pays et options d'intensification lorsque les méthodes de contrôle ne fonctionnent pas
- Évaluation et mise à jour permanentes des procédures opérationnelles standard pour les services, la formation des employés, la sécurité, etc.
- Révision des concepts de sécurité présentés au niveau 1
- Suggérer de nouvelles procédures opérationnelles standard et mettre à jour les procédures actuelles

Examens

- Passer un examen commun à livre fermé démontrant une connaissance de base de la lutte intégrée contre les nuisibles, des nuisibles, des produits biocides de la sécurité et du service à la clientèle

Réussir au moins un examen de spécialité à livre fermé

- Usage restreint : Fumigation de produits agricoles - utilisation des produits phytosanitaires autorisés pour la fumigation de produits agricoles en stockage ou en transit ET fumigation de locaux
- Lutte contre les moustiques (non aérienne)
- Lutte aérienne contre les nuisibles (avions et drones)
- Lutte contre les nuisibles des espaces verts, des plantes ornementales et du gazon - pour l'entretien des arbres ornementaux, arbustes, fleurs et du gazon
- Lutte contre les nuisibles aquatiques/mauvaises herbes aquatiques - dans les eaux stagnantes ou courantes
- Organismes destructeurs du bois
- (Produits de santé publique) Lutte industrielle, institutionnelle, structurelle et liée à la santé contre les nuisibles - à l'intérieur, sur ou autour des établissements fabrication / distribution des denrées alimentaires, des habitations humaines, des institutions telles que les écoles et les hôpitaux, des établissements industriels, y compris les entrepôts, les élévateurs à grain et les usines de transformation des aliments ; et toute autre structure et zone adjacente ; et pour la protection des produits entreposés, transformés ou fabriqués
- Vie sauvage
- Lutte contre les vecteurs: Désinfection, concepts avancés de santé publique, maladies émergentes/réémergentes

Pour maintenir le niveau 2

- Tous les 5 ans, la personne doit prouver qu'elle a suivi 40 heures de formation continue sur les sujets énumérés dans les sections de formation des niveaux 1 ou 2 ci-dessus* OU réussir la version actuelle des examens. Les modalités de formation continue comprennent la participation à des formations, la lecture de livres, la lecture de publications du secteur, etc.

*Au moins 20 des heures doit porter sur les sujets de la formation de niveau 2.

NIVEAU 3 : DIRECTEURS TECHNIQUES

Le professionnel de niveau 3 supervise les opérations de l'entreprise. Cette personne assume la responsabilité de tout ce que fait l'entreprise, notamment en tant que porte-parole (auprès des médias, des auditeurs, etc.) et en tant que signataire autorisé de l'entreprise.

Expérience

- Diplôme universitaire et un an d'expérience OU justifier de quatre ans d'expérience dans la protection contre les nuisibles, dont deux ans en tant que professionnel de niveau 2

Les justifications d'expérience peuvent inclure

- Un certificat à jour d'achèvement de l'examen sur la gestion des nuisibles dans les installations de transformation et de manutention des aliments de la NPMA

Certification ACE ou ACE-I ou BCE Formation et participation à la direction de l'entreprise

- Créer des plannings de travail
- Organiser le personnel, les machines, le matériel et les méthodes de travail
- Préparer des protocoles, élaborer des programmes spécifiques aux clients, effectuer des analyses de tendances, rédiger des programmes de formation, assurer la conformité et démontrer l'engagement envers les clients

Examens

Le niveau 3 passe un examen à livre fermé qui démontre la capacité à:

- Créer des documents
- Préparer des plans ou des protocoles de contrôle
- Superviser l'exécution des plans de contrôle
- Organiser le transport et le stockage des produits
- Contrôler des mesures de sécurité et d'environnement dans les protocoles
- Gérer le personnel
- Gérer les relations avec les clients
- Effectuer des analyses de tendances
- Comprendre les concepts de la lutte intégrée contre les nuisibles
- Pour maintenir le niveau 3
- Maintenir la certification d'entomologiste associé, d'entomologiste associé international ou d'entomologiste agréé (ACE, ACE-I ou BCE)
- Un certificat à jour d'achèvement de l'examen sur la gestion des parasites dans les installations de transformation et de manutention des aliments de la NPMA
- Prouver avoir suivi 40 heures de formation continue sur les sujets énumérés dans les sections de formation de tous les niveaux ci-dessus tous les cinq ans* OU réussir la version actuelle des examens Les modalités de formation continue comprennent la participation à des formations, la lecture de livres ou la lecture de publications du secteur *Au moins 20 des heures doivent porter sur les sujets de la formation de niveau 3.

NIVEAU MASTER

Les professionnels de niveau Master sont les acteurs influents de notre secteur qui apportent des connaissances et stratégie aux autres. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire. C'est une mention honorifique qui distingue les professionnels en tant qu'innovateurs, leaders d'opinion et du changement. Ces professionnels disposent d'une vaste expérience dont les autres peuvent s'inspirer, mais aussi d'une expérience de service dans le secteur. Par conséquent, ils peuvent être sollicités en tant que mentors et présentateurs lors d'événements industriels. Il n'y a pas d'examen pour obtenir ce titre, il s'agit d'une mention honorifique accordée par une association de protection contre les nuisibles

Les exigences sont les suivantes:

- Si la personne évolue dans le domaine de protection contre les nuisibles, elle doit répondre à des questions sur la lutte contre les nuisibles de niveau 1/2/3 et des sujets connexes OU être titulaire d'un doctorat en entomologie
- Si la personne évolue en dehors du domaine de la protection contre les nuisibles, elle doit être titulaire d'un doctorat ou avoir une expérience reconnue dans un domaine connexe autre que la lutte contre les nuisibles (par exemple, chauffage, dressage de chiens, médecin et technicien médical)

La personne qui se voit décerner cette mention honorifique s'engage à respecter un code qui inclut ce qui suit :

- Lorsque je travaille pour le secteur, je mettrai mes affiliations personnelles de côté et je coopérerai pour le bien général du secteur
- Je ne présenterai que des informations scientifiques et en vigueur
- En tant que présentateur, je présenterai le sujet de manière objective et engageante en suivant les meilleures pratiques de formation aux adultes
- Je serai honnête et ne me laisserai pas influencer par le parrainage ou la promotion de produits

INTRODUCTION AUX SPÉCIALITÉS

Le niveau 2 fait référence aux « examens de spécialité ». Ces examens portent sur les connaissances nécessaires pour effectuer un travail spécialisé. À l'avenir, la Coalition mondiale pourrait également élaborer des recommandations concernant les meilleures pratiques, la formation et l'expérience dans ces domaines spécialisés. Cela permettra de créer des examens cohérents et des processus de délivrance de licences spécialisées.

Ce qui suit est un exemple de ce à quoi cela ressemblerait pour la spécialité de la fumigation.

SPÉCIALITÉ: FUMIGATION

La spécialité Fumigation vise à améliorer le niveau de compétence et de compréhension concernant les infestations, la lutte contre les nuisibles, la désinfection et les fumigations des produits agricoles commercialisés et les matières premières pour l'alimentation animale, l'industrie pharmaceutique et la filière agro-alimentaire.

Concerne uniquement des fumigants dont l'utilisation sur les produits agricoles est approuvée par les autorités compétentes des pays et des ports où les produits sont traités.

Cette norme ne remplace pas les exigences législatives ou de santé et de sécurité locales en vigueur. Pour la fumigation, voici les produits chimiques et leur catégorisation :

Fumigants classiques

- Phosphine, PH₃
- Fluorure de sulfuryle, SO₂F₂
- Cyanure d'hydrogène, HCN
- Ethanedinitrile (cyanogène, dicyanogène), NCCN

- Bromométhane (bromure de méthyle) CH₃Br
- Dioxyde d'azote NO₂
- Oxyde nitrique N₂O

Pr Procédés de désinfection

- Méthanal (formaldéhyde) HCHO, utilisé par exemple dans le secteur médical et les laboratoires
- Éthanal (oxyde d'éthylène) C₂H₄O utilisé par exemple dans le secteur médical

Atmosphères modifiées

- Azote, N₂, atmosphère d'oxygène réduit
- Dioxyde de carbone, CO₂

Expérience (en plus des exigences spécifiées au niveau 2)

Les pays devraient disposer d'une licence pour la fumigation qui garantit que les personnes agissent conformément aux réglementations en vigueur dans la mise en œuvre des produits et procédés, et la protection de l'environnement, et qu'elles ne sont pas des criminels.

Pour obtenir la licence, une personne doit remplir les conditions suivantes pour chaque produit chimique (détails ci-dessous)

- Formation théorique
- Examen écrit à livre fermé
- Observer les fumigations en cours
- Démontrer sa compétence lors d'une fumigation

Pour effectuer une fumigation à l'aide de fumigants classiques ou de procédés de désinfection, une entreprise doit employer au moins deux fumigateurs agréés qui possèdent également cette spécialité

Deux personnes doivent être présentes pour le traitement : au moins l'une d'entre elles détient à la fois la licence du pays et la licence pour le type d'application (cette spécialité) et l'autre peut détenir le niveau 2 avec spécialité fumigation (pas de licence)

Pour effectuer une fumigation à l'aide de SO₂F₂, une entreprise doit employer un minimum de quatre fumigateurs agréés qui possèdent également cette spécialité et, au moins, deux de ces personnes doivent être présentes au moment du traitement

Pour effectuer une fumigation en utilisant des traitements en atmosphères modifiées pour la lutte contre les nuisibles (par opposition à la conservation des aliments), une société doit employer au moins un fumigateur agréé qui détient également cette spécialité, mais celui-ci ne doit pas être obligatoirement présent au moment du traitement.

Formation théorique (1 unité d'enseignement (UE) = 45 minutes)

40 heures (53 UE) de formation spécialisée en fumigation (y compris le temps nécessaire pour réussir l'examen pour au moins un fumigant) sur les sujets suivants

- Propriétés et mode d'action des fumigants
- Général (2h15/3UE)
 - Bases de la protection des matériaux et des stocks et autres applications des fumigants
 - Introduction au comportement des gaz, diffusion, adsorption, désorption, perméation et convection
 - Facteurs influençant les gaz tels que la température, la pression, l'humidité et le vent

- Concepts de base tels que le point de congélation, la solubilité, la limite d'explosion, la température d'inflammabilité et les termes et leurs abréviations, tels que ppm
- Valeurs d'exposition limites (par exemple, valeur d'exposition limite sur le lieu de travail)
- Explication des concepts de base de la fumigation et de la toxicologie
- Conditions pour éviter l'infestation par des nuisibles
- Législation sur la sûreté alimentaire (par exemple, les niveaux de résidus)
- Législation sur la protection environnementale (par exemple, contrôle de la pollution de l'air)
- Réglementation liée au transport des fumigants et différences entre eux
- Caractéristiques et mode d'action des fumigants (1h30/2 UE par fumigant)
 - Description de la substance active et du produit
 - Propriétés physiques et chimiques des fumigants
 - Formulation dans le produit d'application
 - Efficacité biologique du fumigant sur les organismes cibles
 - Impact sur les produits et les matériaux, résidus dans les produits (par exemple, les aliments)
 - Impact sur l'environnement
- Effet sur les humains (1 fumigant : 2h15/3 UE ; plusieurs fumigants : 3h/4 UE)
 - Effet toxicologique du fumigant sur les humains et les animaux
 - Symptômes d'empoisonnement et antidote
 - Premiers gestes secours lors de la manipulation de fumigants
 - Premiers gestes de secours par des non-initiés ou par le médecin
 - Matériel, médicaments, mesures de réanimation et mesures organisationnelles (par exemple, voies d'évacuation, téléphone)
 - Equipement de protection individuelle de base et spécifiques en fonction des fumigants
- Législation des pays d'application respectifs (si applicable)
 - Bases légales (EU : 6h/8 UE, à l'extérieur, selon la situation juridique, au moins 4h30/6 UE)
 - Hiérarchie juridique telle que le règlement, les règles techniques, etc.
 - Droit de la santé et de la sécurité au travail et des substances dangereuses
 - Autorisation de mise sur le marché (par exemple, réglementation des produits phytosanitaires et des produits biocides)
 - Droit pénal et infractions administratives
 - Règles et réglementations spécifiques pour les activités de fumigation, en tenant compte des règles en vigueur dans les pays d'application respectifs (par exemple, autorisation pour l'entreprise, exigences réglementaires pour les opérateurs et exigences de qualification pour le personnel)
 - Obligation de notification des autorités compétentes

Principes de la technologie de la fumigation

- Contrôle avant fumigation (3h/4 UE)
 - Informations correctes sur l'infestation
 - Aspects structurels liés aux produits nécessaires à la fumigation
 - Connexions d'objets à d'autres objets (par exemple, chaînes d'alimentation, tubes, etc.)
 - Évacuation des bâtiments structurellement reliés
 - Détermination des matériaux nécessaires
 - Matériaux d'étanchéité aux gaz et processus de mise en œuvre de
 - Test d'étanchéité
 - Mise en place d'une zone de danger >/zone tampon
 - Évaluation des dangers pour les résidents et protection appropriée (personnes non impliquées)

- Étiquetage des objets gazés (par exemple, panneaux d'avertissement)
- Contrôle de la température et de l'humidité
- Planification de la ventilation pour un dégazage en sécurité (commencer la ventilation par l'extérieur si possible)
- Fourniture des équipements de protection approprié
- Mise sous gaz (1h15/2 UE)
 - Procédures sûres pour l'application ou l'insertion du fumigant
 - Respecter les prescriptions de dosage (fabricants)
- Surveillance pendant la fumigation (1h15/2 UE)
 - Identification et astreinte de la personne responsable
 - Mesures de la concentration de gaz à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de fumigation
 - Sélection de l'équipement et des procédures appropriés - manuel - numérique - en ligne
 - Manipulation, étalonnage et entretien
 - Sources d'erreur
 - Produit CT (produit de la concentration et du temps [temps d'exposition])
 - Temps d'exposition
 - Rapport des mesures
- Ventilation des objets sous fumigation (1h15/2 UE)
 - Prise en compte de l'impact sur l'environnement, systèmes de recapture
 - Prise en compte des préoccupations d'ordre juridique
- Vérification de la réussite de la fumigation (45 min/1 UE)
- Activités post-fumigation (45 min/1 UE)
 - Enlèvement et élimination en toute sécurité des générateurs du fumigant conformément aux exigences locales du pays en termes d'élimination de ces générateurs (si nécessaire)
 - Nettoyage des équipements utilisés
- Remise à disposition des produits et de biens gazés (45 min/1 UE)
 - Problème de post-gazage
 - Documentation de la mesure
- Certificat de remise à disposition (ou certificat d'absence de gaz)

Discussion sur les accidents de fumigation, y compris, mais sans s'y limiter, les complexités de la fumigation sur un moyen de transport en mouvement (45 min/1 UE)

Pratiquer les composantes ou les étapes de la fumigation sous la direction d'un spécialiste expérimenté (exemple : sceller, notifier, etc., mais ne pas effectuer la fumigation elle-même) (4h30/6 UE)

Chaque fumigant supplémentaire nécessite 15 heures/20 UE de formation supplémentaire et la réussite de l'examen sur les produits chimiques

- Formation sur le lieu de travail
- Pour chaque fumigant utilisé, participer à au moins quatre fumigations avec un fumigateur agréé
- L'expérience doit comprendre toutes les étapes d'une fumigation
 1. Contrôle visuel
 2. Préparation, étanchéité et application du fumigant (mise sous gaz)
 3. Surveillance
 4. Ventilation et remise à disposition des locaux et objets fumigés
 5. Élimination des déchets

Si l'individu doit effectuer une fumigation sur un moyen de transport en mouvement (train, bateau, etc.) et qu'une

partie de la fumigation est gérée par un autre individu (par exemple, une fumigation de port à port), l'individu doit participer à au moins quatre ventilations sur un moyen de transport en mouvement équivalent

Examens (2h15/3 UE)

- Réussir un examen pour chaque fumigant utilisé
- Examen écrit à livre fermé, englobant tous les sujets théoriques ci-dessus
- Les exercices pratiques sont complétés par l'examen pratique pendant la formation pratique

Pour maintenir la spécialité

- Formation annuelle sur l'utilisation des respirateurs et les premiers gestes de secours spécifiques à la fumigation et aux nouvelles réglementations (8 heures)
- Après 5 ans, participation à un cours de perfectionnement de 21h avec un examen à livre fermé, 7h pour chaque fumigant supplémentaire

EXEMPLE

Dans de nombreux pays, la plupart des entreprises de lutte contre les parasites sont de petite taille. Le secteur continue de se développer et de prospérer grâce aux entrepreneurs. Les trois niveaux présentés ici ne doivent pas être considérés comme des obstacles pour ceux qui souhaitent créer leur propre petite entreprise. Ils visent plutôt à préparer chaque employé, responsable et futur propriétaire à la réussite en exigeant une formation, une expérience et des connaissances vérifiables.

Voici un exemple de progression d'une personne sans expérience en matière de lutte contre les parasites qui est passée de son premier emploi à la création d'une entreprise le plus rapidement possible. Un parcours plus rapide est disponible pour ceux qui ont un diplôme d'entomologie, mais le scénario ci-dessous est un parcours plus fréquent, bien que plus rapide que celui que beaucoup prendront.

1. Première année: elle est engagée par une entreprise qui emploie au moins un professionnel de niveau 3. Pendant le premier mois, elle est formée et toujours accompagnée d'un collègue de niveau 2 ou 3. Elle passe une évaluation physique pour déterminer son aptitude à l'emploi et réussit un examen écrit. Une fois l'examen réussi, elle peut évoluer seule si elle est sous la supervision directe d'un collègue de niveau 2 ou 3. « Supervision directe » signifie qu'une communication immédiate entre le professionnel de niveau 1 et un professionnel de niveau 2 ou 3 est possible.
2. Deuxième année: elle a acquis des expériences précieuses et a participé à des tâches plus avancées comme l'analyse des tendances et l'aide à ses superviseurs pour la mise à jour des procédures opérationnelles standard.

Elle a également suivi 8 heures de formation continue sur la sécurité (y compris l'approbation des politiques de l'entreprise chaque année), l'identification et la lutte structurelle contre les nuisibles ainsi que des sujets de santé publique pertinents. Comme elle vit dans un pays doté d'un cadre réglementaire, elle a également suivi une formation de 2 heures sur les mises à jour réglementaires. Elle se sent prête à faire progresser sa carrière au point de superviser d'autres personnes et de jouer un rôle plus important dans son entreprise. Elle passe donc les examens de niveau 2, dont l'un porte sur les concepts de base, et un examen de spécialité pour lequel elle choisit la catégorie la plus générale : Lutte industrielle, institutionnelle, structurelle et liée à la santé contre les nuisibles.

Elle a désormais atteint le niveau 2.

3. Troisième année: elle subit une autre évaluation physique pour son aptitude à l'emploi (son entreprise en fait tous les deux ans) et continue à travailler au niveau 2. Elle n'est pas tenue de le faire, mais elle choisit de passer d'autres examens spécialisés afin de pouvoir proposer plus de services. Elle réalise également 8 heures de formation continue chaque année en participant à une journée de formation dirigée par des formateurs de niveau Master.
4. Quatrième année: elle continue à travailler en tant que professionnelle du niveau 2, sachant qu'elle veut atteindre le niveau 3 dès que possible. Elle réalise également 8 heures de formation continue chaque année en participant à une journée de formation dirigée par des formateurs de niveau Master.
5. Cinquième année: tout de suite après sa 4e année, elle passe l'examen de niveau 3 qui vérifie ses connaissances en matière de création de documentation, de préparation de plans ou de protocoles de contrôle, de supervision de l'exécution des plans de contrôle, d'organisation du transport et du stockage des produits, de contrôle des mesures de sécurité et d'environnement dans les protocoles de contrôle et de traitement, de gestion du personnel, de relations avec les clients, d'analyse des tendances des comptes et de tous les concepts de la lutte intégrée contre les parasites. Elle aurait dû repasser l'examen de niveau

2 l'année prochaine et se sentait prête pour l'étape suivante. À la fin de sa cinquième année, elle demande sa certification ACE auprès de l'Entomological Society of America (qui requiert 5 ans d'expérience). Comme toujours, elle réalise 8 heures de formation continue chaque année en participant à une journée de formation dirigée par des formateurs de niveau Master.

6. Sixième année: après avoir obtenu son ACE et acquis 5 ans d'expérience avec ses collègues et formateurs de niveau 2 et 3, elle atteint le niveau 3, puis se met à son compte et crée une entreprise de lutte contre les parasites.

Elle est maintenant responsable des opérations de l'entreprise et assume la responsabilité de tout ce que fait l'entreprise, notamment en tant que porte-parole (auprès des médias, des auditeurs, etc.) et signataire autorisée. Elle embauche et forme de nouvelles personnes jusqu'à ce qu'elles obtiennent le niveau 1 et réussit si bien la première année qu'elle peut embaucher un professionnel de niveau 2 pour l'aider à gérer le personnel et à préparer les protocoles et la formation à la sécurité.



Global
Pest Management
Coalition

ORGANISATIONS MEMBRES 2021-2022:

Asociación Nacional de Controladores de Plagas Urbanas,
A.C. (ANCPUAC) – Mexique

Asociation De Profesionales Del Centro (CONINPLAG) – Argentine

Asociación de Empresas de Control de Plagas de Catalunya (ADEPAP) –
Espagne (Catalogne)

Federação Brasileira das Associações de Controladores de Vetores e Pragas
Sinantrópicas (FEPRAG) – Brésil

British Pest Control Association (BPCA) – Royaume-Uni

Confederation of European Pest Management Associations (CEPA) – Europe

Federation of Asian & Oceania Pest Managers Associations (FAOPMA) – Asie

Indian Pest Control Association (IPCA) – Inde

National Pest Management Association (NPMA) – EUA

Orkin

La mission de la Global Pest Management Coalition est d'agir comme une seule voix dans le monde entier pour promouvoir la valeur de la lutte antiparasitaire professionnelle, en assurant la protection de la santé, des foyers, des aliments et des entreprises.

www.pestmanagementcoalition.org